

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 29 juin 2006

CG 06/3^{ème}/I-12

**ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE
POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION
D'UN BARRAGE SUR LE CEROU**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2005
BUDGET PRIMITIF 2006**

En application des dispositions de l'article 9 du décret n° 83.479 du 10 juin 1983, j'ai l'honneur de vous présenter le Compte Administratif 2005 et le Budget Primitif 2006 qui ont été adoptés le 18 avril 2006 par le Conseil d'Administration de l'Entente.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Ce compte administratif vous est présenté, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M52.

Les résultats du Compte Administratif 2005 qui sont conformes au Compte de Gestion du Payeur Départemental sont les suivants :

1°) Exécution budgétaire 2005

Les comptes de l'Entente s'élèvent à 1 038 682,15 € en recettes et 907 366,60 € en dépenses et se décomposent de la manière suivante :

a) section d'investissement

- dépenses réalisées.....	606 132,77 €
- différentiel sur mouvements d'ordre.....	3 811,23 €
- recettes réalisées(hors excédent 2004).....	538 960,98 €
- affectation du résultat N-1 (compte 1068)....	176 860,51 €

Excédent 2005.....113 499,95 €

b) section de fonctionnement

- dépenses réalisées..... 204 183,67 €
- différentiel sur mouvements d'ordre- 3 811,23 €
- recettes réalisées(hors excédent 2004) 225 810,50 €

Excédent 2005 17 815,60 €

c) soit un excédent de clôture de..... 131 315,55€

2°) Détermination du résultat

En application de l'instruction budgétaire et comptable M52, le résultat de l'exercice, qui constitue normalement une recette de fonctionnement, correspond :

- au résultat de la section d'investissement (besoin de financement) corrigé du résultat de l'année 2004 et des restes à réaliser de l'exercice 2005,
- au résultat de la section fonctionnement, corrigé du résultat de l'année 2004 et du rattachement éventuel des charges et des produits de l'exercice 2005.

De ce fait, les résultats 2005 concernant le budget du CEROU sont les suivants :

a) section d'investissement

- excédent 2005..... 113 499,95 €
- reprise de l'excédent de 2004..... 31 532,92 €
- solde d'exécution 2005 excédentaire **145 032,87 €**
- restes à réaliser de 2005.....- 62 571,32 €
- résultat cumulé 2005 82 461,55 €

b) section de fonctionnement

- excédent 2005..... 17 815,60 €
- reprise de l'excédent de 2004..... 3 812,00 €
- solde d'exécution 2005 excédentaire **21 627,60 €**

c) soit un résultat global pour 2005 de..... **166 660,47€**

3°) Affectation du résultat

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le Conseil d'administration de l'Entente propose d'affecter :

- le solde d'exécution 2005 de la section d'investissement pour un montant de 145 032,87 € en section d'investissement du budget de 2006,
- le solde soit 21 627,60 € en section de fonctionnement.

Tels sont les éléments essentiels du Compte Administratif qui me paraissent devoir être signalés à l'attention de notre assemblée.

II - BUDGET PRIMITIF 2006

Le budget 2006 s'élève à 947 260,47 €, dont :

- ◆ section d'investissement742 934,83 €
- ◆ section de fonctionnement212 227,60 €

INVESTISSEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

- ◆ travaux en cours172 571,32 €
 - ◆ remboursement du capital des emprunts560 000,00 €
(année de dernière échéance : 2011)
 - ◆ dépenses imprévues10 363,51 €
- 742 934,83 €

Recettes :

- ◆ participation des deux départements.....583 000,00 €
 - ◆ F.C.T.V.A.7 000,00 €
 - ◆ excédent d'investissement 2005 reporté.....145 032,87 €
 - ◆ amortissement des travaux (recette d'ordre)7 901,96 €
- 742 934,83€

FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

- ◆ remboursement des intérêts des emprunts 125 000,00 €
- ◆ frais de fonctionnement. 75 600,00 €
- ◆ dépenses imprévues 3 725,64 €
- ◆ amortissement des travaux (dépenses d'ordre)..... 7 901,96 €

212 227,60€

Recettes :

- ◆ participation des deux départements..... 190 600,00 €
- ◆ excédent de fonctionnement 2005 reporté..... 21 627,60 €

212 227,60 €

La participation des deux Départements au financement du Budget Primitif 2005 a été arrêtée ainsi qu'il suit :

		Tarn		Tarn et Garonne	
		Particip.	Montant	Particip.	Montant
Dépenses nettes investissement.....	583 000,00 €	60 %	349 800,00 €	40 %	233 200,00 €
Intérêts des emprunts.....	125 000,00 €	60 %	75 000,00 €	40 %	50 000,00 €
Dépenses nettes de fonctionnement (hors intérêts des emprunts et produits financiers).....	65 600,00 €	50 %	32 800,00 €	50 %	32 800,00 €
Sous-Total.....			----- 457 600,00 €		----- 316 000,00 €
Total Général.....		773 600,00 €			

La participation du Tarn et Garonne a été budgétisée à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental (elle était de 306 980 € en 2005).

*
* *

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la communication du Compte Administratif 2005 et du Budget Primitif 2006 de l'Entente Interdépartementale pour la Construction et l'Exploitation d'un barrage sur le Cérou tels qu'ils viennent de vous être présentés.

◆
◆ ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la décision du Conseil d'administration de l'Entente réuni le 18 avril 2006,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative :

- au compte administratif 2005 de l'Entente interdépartementale pour la construction et l'exploitation d'un barrage sur le Cérou, lequel fait apparaître un excédent global de 166 660,47 € et dont les résultats sont strictement conformes au compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;
- au budget primitif 2006 de l'Entente qui s'équilibre en mouvement réels à 947 260,47 € et qui fait apparaître un montant de participation financière du Conseil Général de Tarn-et-Garonne à hauteur de 316 000 € budgétisés à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental.

Acte donné.

Le Président,